



LETTRE D'INFORMATION SVS (AOÛT 2007)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (NESLES la VALLÉE, 10 FÉVRIER 2007)

L'assemblée générale s'est tenue à Nesles-la-Vallée où nous avons été chaleureusement accueillis par son maire, Philippe Guérout dans le foyer rural aimablement mis à notre disposition. Il ne restait pas une place disponible dans la salle où l'on comptait plus de 90 personnes.

Le président Gérard Claudel était des nôtres ainsi que de nombreux maires et personnalités de la région : Jean-Pierre Bequet, maire d'Auvers et Vice-président du PNR, Marc Giroud, maire de Vallangoujard, Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron, Philippe Guérout, maire de Nesles, Jacques Tournaire, maire de Livilliers, Jean-Claude Courmont-Lepape, maire d'Hédouville, Juliette Machet-Pelle, maire d'Epiais-Rhus, Jean-Jacques Munier, Président de la Commission de l'environnement du PNR, François Marchon, Secrétaire général des Amis du Vexin, Claire Houbert, Présidente de ALN (Auvers Lieu de Mémoire), Patrice Maze, Fondation du patrimoine.

Le quorum étant largement atteint avec 82 adhérents présents et 72 pouvoirs valables sur 300 adhérents à jour de leur cotisation, l'assemblée a pu se dérouler normalement.

Le rapport moral 2006 de Micheline Lanoote, Secrétaire Générale et le rapport financier de Nicole Guedra, Trésorière, ont été approuvés à l'unanimité.

Les interventions du public furent nombreuses. Le président Gérard Claudel, toujours fidèle à la SVS, a fait le point sur le projet de nouvelle Charte du PNR et sa mise en enquête publique. Jean-Pierre Bequet confirme l'opposition de la commune d'Auvers au projet de plate-forme portuaire multimodale sur la rive gauche de l'Oise. Marc Giroud a attiré l'attention sur la nécessité d'étudier activement l'intégration du solaire dans l'urbanisme et annoncé l'implantation par la CCVS d'un champ de capteurs solaires dans la zone d'activité d'Ennery "Les Portes du Vexin".

La seconde partie de la soirée a été consacrée au reportage photographique (P.F.Joy, D.Amiot) d'une belle entreprise collective : la renaissance de la fontaine Saint-Robert à Hédouville, suivie d'une conférence de Jean-Jacques Munier, maire honoraire d'Hédouville et Président de la Commission de l'Environnement du PNR.

Suivant la tradition un buffet chaleureux et convivial a clôturé la soirée.

RAPPORT MORAL 2005

Il est devenu maintenant traditionnel de nous réunir en Assemblée générale en début d'année afin de vous informer des activités de l'année écoulée et des projets. Le début d'année clarifie la gestion des adhésions en particulier celle des adhésions jumelées avec les *Amis du Vexin*.

Comme vous le savez, le suivi quotidien relève du bureau piloté par le président, en permanence sur la brèche, assisté par Nicole Guédra, chargée de la comptabilité, et par Françoise Gardair et moi-même, qui assurons la relève du courrier et le secrétariat.

Le Conseil d'administration qui se réunit à intervalles réguliers intervient dans le choix des options et des décisions qui seront approuvées ou infirmées par votre vote. Les initiatives des membres du conseil apportent une vitalité indéniable à la marche de l'Association.

Des changements sont intervenus dans sa composition. Nous avons eu le regret d'enregistrer les démissions de Véronique Lennuyeux qui a quitté définitivement la région pour des raisons professionnelles, d'Anne-Marie Moulin dont la fidélité à l'Association remonte à sa création. Elle doit partager son temps entre Valmondois et la Sarthe mais demeure cependant membre actif de la SVS, tout comme Bernard de Gaille qui demeure adhérent et très présent dans nos manifestations, mais dont l'organisation actuelle de sa vie était devenue incompatible avec cette fonction.

Nous avons par contre la satisfaction de pouvoir proposer à votre approbation l'élection de deux nouveaux administrateurs : Claire Houbert, Auvernoise très active, créatrice et présidente d'*Auvers, lieu de mémoire*, et Bernard Oberlin, entré dans le milieu associatif en entreprenant de sauver un monument historique sérieusement en péril, l'église de Parnes. Cet engagement l'a conduit aux Amis du Vexin et à la SVS. Son expérience de l'informatique a été très précieuse dans la création d'un site Internet spécifique à l'association que nous vous invitons à fréquenter régulièrement et à alimenter. C'est grâce à son dévouement que vous avez en main le bulletin qu'il est allé chercher ce matin chez l'imprimeur à Conches en Ouche.

Nous vous exposerons successivement :

- nos activités traditionnelles
- nos relations avec les pouvoirs publics
- nos contacts avec les autres associations
- nos projets 2006.

ACTIVITES TRADITIONNELLES

L'année 2005 s'est ouverte avec l'Assemblée générale au foyer rural de Nesles-la-Vallée Philippe Guéroult, maire du village nous a accueillis, adhérents et personnalités civiles et associatives : maires des villages voisins, notre député Philippe Houillon.

64 adhérents représentant 70 personnes étaient présents et comme nous disposions de 73 pouvoirs, le quorum étant largement atteint, l'assemblée a pu se dérouler normalement.

Après le rapport moral et le rapport financier approuvés à l'unanimité, une conférence-débat sur les « Energies renouvelables : mythes et réalités » a été animée par Michel Hénique.

Nous avons étreigné le vidéo projecteur de l'association pour présenter les documents très didactiques réalisés par l'auteur. La comparaison entre les besoins énergétiques d'une exploitation agricole en 1930 et en 2004 était particulièrement démonstrative. L'énergie déployée pour les tracteurs, les engrais, le transport, les produits phytosanitaires, la transformation, est à présent de 630 litres de fioul par hectare, soit au total 477000kWh. C'est à dire 67 fois plus qu'en 1930! L'inquiétude est de mise face à cette agriculture moderne qui dévore autant d'énergie, alors que les réserves pétrolières de la planète n'excèdent pas un demi-siècle. Michel Hénique préconise l'utilisation d'huile de colza. Un hectare de colza peut produire suffisamment d'huile (équivalent du gasoil), pour rouler en voiture 20000 Kms, et produire simultanément 2470 kilos de tourteau de colza, de quoi nourrir 10 vaches durant 83 jours ou brûler ces tourteaux, en économisant encore 1000 litres de fioul...Une discussion animée devait suivre l'exposé de Michel Henique.

A l'occasion des questions/débats plusieurs sujets furent abordés :

L'acceptation par la commission des sites à l'occasion d'un vote ric-rac, d'un haras en zone inscrite à Haravilliers, dont nous contestons l'architecture et surtout le site d'implantation.

La suppression à Valmondois des barrières empêchant la circulation automobile sur l'ancienne voie ferrée. Elles ont été remplacées depuis.

La réhabilitation du moulin de la Naze qui a perdu avec ses mécaniques ses caractères fonctionnels. Il aurait été plus instructif et moins onéreux de conserver l'énergie de la roue plutôt qu'une turbine !

Des inquiétudes sur le resurgissement du projet d'une A 104 coupant le Vexin (liaison francilienne Cergy-Pontoise-Orgeval) dont nous allons reparler tout-à-l'heure car il est de nouveau d'actualité.

Le buffet à l'issue de la réunion permet des échanges détendus et souvent fructueux.

Réalisation et diffusion du Bulletin 22/23, de 52 pages dont 31 en quadrichromie. En grande partie consacrée à "La ruralité", il a été très apprécié.

La Lettre d'information de Mai 2005, nous a donné l'occasion d'annoncer le colloque « N'abîmons pas le Vexin ».

Acquisition d'un ordinateur portable performant, dont le couplage avec le vidéo projecteur a révolutionné nos moyens de communication et transformé le traitement de nos dossiers et de nos archives photographiques.

LA XXIII ÈME RENCONTRE DU SAUSSERON À VALLANGOUJARD, LE 5 NOVEMBRE 2005 "N'ABIMONS PAS LE VEXIN"

Elle a été un temps fort de l'année. Le foyer rural de Vallangoujard, récemment agrandi et modernisé, a permis l'accueil de 170 personnes. L'acuité du thème et la qualité des intervenants qui expliquaient probablement ce succès, avait su, semble-t-il, retenir aussi l'attention de Madame Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable qui nous avait fait l'honneur de répondre à notre invitation.

Prévue à 12 heures, elle est arrivée à la minute près, apparemment satisfaite de trouver un village paisible après une nuit difficile dans sa commune de Garges, livrée aux incendiaires.

Son allocution témoignait de sa connaissance de nos problèmes et de nos efforts pour préserver le Vexin, site inscrit depuis 1972, l'un des plus grands de France.

Nous avons pu constater son intérêt pour les PNR, et particulièrement celui du Vexin dont elle a souligné le rôle incontournable dans la politique de sauvegarde de l'environnement. ainsi que ses remarques positives sur le renouvellement de la charte, en particulier sur l'objectif maintenu de limitation du développement démographique à 0,75% par an. Le renouvellement, actuellement en cours, de la charte du PNR, devrait y concourir en délimitant les zones non urbanisables, les zones d'intérêt paysager majeur et en protégeant un bâti de qualité dans les zones urbaines existantes. La ministre a souligné l'importance de la ratification, le 13 Octobre, par la France de la convention européenne du paysage dont elle reconnaît qu'elle est une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe et un élément essentiel du bien-être individuel et social.

Dans son accueil au ministre notre président Daniel Amiot, a attiré son attention sur le rôle plus important que nous voudrions voir dévolu à l'Inspection Générale des Sites. Ce service de la DIREN, s'appuie sur le travail de 45 Inspecteurs des sites dont le nombre (en moyenne deux par région) et les missions ne sont pas à la hauteur de la tâche qui leur incombe : maintenir la qualité de nos paysages. Le renforcement de leurs pouvoirs, au sein d'un ministère dépositaire de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites et qui possède des archives, une mémoire, des fonctionnaires hautement qualifiés est une nécessité pour sauvegarder le patrimoine paysager de la France. La ministre a répondu positivement à la demande de notre président de rencontrer son conseiller chargé des sites et paysages.

Dans son intervention, Marc Giroud, Maire de Vallangoujard et Vice-président du PNR, s'est félicité de la reconnaissance de l'identité vexinoise et a attiré l'attention sur la conciliation indispensable, dans la nouvelle charte du PNR, entre le renforcement des objectifs environnementaux et les conditions d'une mixité sociale.

La richesse de la matière du colloque a été soulignée par tous les participants :

Projection grâce à notre matériel de vidéo-projection du film « le Sausseron vu du ciel » réalisé par Patrick Joy. Ce film né d'une collaboration avec les amis du Vexin sera monté, sonorisé et édité en DVD avant l'été. Vous pourrez l'acquérir.

Yvette Dewolf, professeur honoraire de géographie de l'université Paris VII et Vice-présidente du conseil scientifique du PNR, a traité de l'histoire de la structuration des paysages vexinois avec une documentation cartographique remarquable.

Jacques Dupâquier, toujours aussi brillant, a enthousiasmé l'assemblée avec l'histoire du paysage vexinois.

L'après-midi, Anne Fortier-Kriegel, architecte paysagiste, à partir de la loi fondamentale du 2 Mai 1930 sur la protection des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, a traité de l'importance de l'approche du paysage comme art de l'aménagement.

Louis Job, professeur en sciences économiques à l'Université de Versailles-St.Quentin en Yvelines, nous a fait découvrir l'intérêt face aux technocrates d'évaluer économiquement le paysage, un bien collectif.

La pause déjeuner a eu tellement de succès, 135 couverts, que la salle du centre aéré de Villeneuve la Garenne, sur la commune de Labbeville à 1,5 kms de la salle de conférence, limitée à 100 couverts, a débordé sur l'auberge du même village dont le propriétaire était notre traiteur.

La réunion a donné l'occasion de remettre aux adhérents la **brochure en quadrichromie "N'abîmons plus le Vexin"** réalisée à l'initiative des Amis du Vexin, avec la participation rédactionnelle de la SVS, sur le modèle de notre guide de restauration. Destinée aux adhérents des deux associations et largement diffusée aux acteurs du bâtiment et de l'immobilier, aux conseils municipaux...etc., elle a fait l'objet d'une mise sous enveloppe en commun avec

les Amis du Vexin renforçant la force de frappe associative tout en bénéficiant d'un tarif postal minoré pour envois en nombre. Les frais postaux pèsent lourd sur les finances associatives.

Création d'un site Internet autonome, <http://sv.sausseron.monclocher.com>, chez un hébergeur spécialisé dans les sites des communes. Ce site a pu être finalisé et mis en place grâce aux compétences et à la disponibilité de Bernard Oberlin. Nous souhaitons que vous le consultiez régulièrement et nous attendons vos suggestions, propositions de messages, d'articles et d'illustrations. Nous allons l'enrichir d'un forum interactif. Il complètera le site commun aux Amis du vexin.

RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS.

Nous siégeons à la commission des sites : le titulaire est notre président, Daniel Amiot et son suppléant, Pierre Street. Au cours de l'année 2005, la commission s'est réunie trois fois. Le poids des associations présentes dans la commission n'est pas négligeable. Nous avons même enregistré quelques succès, en obtenant la modification ou le rejet de certains projets.

Nous participons aussi régulièrement à la vie du PNR : Nous étions présents toute la journée lors de la fête du PNR le premier dimanche de Juin au château de Villarceaux. Nous avons installé et animé un stand consacré au patrimoine. Ce stand illustré de nombreux panneaux didactiques, réalisés pour certains avec l'aide artistique de Madame Girardin, a permis de nombreux contacts avec les visiteurs et autres exposants et de faire quelques nouveaux adhérents.

Sur la demande de la société organisatrice de la fête, Michel Lanoote avait transféré nos audiovisuels sur DVD : "Emile Henriot, qui es-tu ? ", "Daumier" ainsi que "Les croix du Vexin" afin qu'ils soient présentés en boucle dans une salle de projection fermée.

Sur notre demande, notre ami Jacques Monestier avait accepté de présenter dans une salle réservée aux arts, son extraordinaire prothèse de main et quelques automates transportables. Le public était fasciné. Il était malheureusement impossible que son automate de Daumier, que l'on peut admirer dessinant des "vrais" œuvres du maître chez ses propriétaires Monsieur et Madame Labeau, dans leur restaurant *Ratapoil* à Valmondois, fasse un si long et dangereux voyage.

Participation régulière aux commissions du PNR : Patrimoine, Environnement, Economique et sociale, Communication

En qualité de membre permanent du comité de pilotage de la communauté de communes de la vallée du Sausseron, nous avons une concertation régulière avec les maires des communes du Sausseron et de ses abords et sommes vigilants sur le respect et l'application de la charte environnementale de la zone artisanale d'Ennery dont nous souhaitons qu'elle soit un modèle de conciliation de l'économie et de l'écologie.

Sauf exception, nous sommes présents aux petits déjeuners et ateliers, organisés pratiquement chaque mois par l'Agence de l'environnement du Val d'Oise que préside J.P. Enjalbert et Thierry Sibieude.

Les thèmes riches et variés, sont traités par des intervenants toujours remarquables : biodiversité, élaboration du droit européen de l'environnement, politique de l'eau (qualité des nappes souterraines, forêts, assainissement des eaux usées, protection des captages d'eau potable, épandage des boues d'épuration urbaine en agriculture etc. . .

En ce qui concerne **l'épandage des boues**, signalons que le département de l'Oise a obtenu juridiquement gain de cause pour son refus.

Nous sommes en relation suivie avec **les Archives départementales**, où sont déposés des documents photographiques de la SVS. Nous échangeons avec Agnès Somers, conservateur du patrimoine, des documents et informations.

Nous nous mobilisons également pour répondre aux **enquêtes publiques**, afin de les argumenter de nos désaccords avec plus ou moins de succès comme vous le verrez un peu plus loin.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES COMMUNES.

Avec Patrick Joy, nous dressons et animons en Mai un stand à la manifestation organisée par l'Association "**les Têtes de l'Art**" à Héréville, hameau d'Arronville : exposition de photos, présentation et diffusion de nos publications ainsi que du livre d'archéologie aérienne de Patrick : "Le passé francilien". A cette occasion nous avons d'intéressants contacts avec les exposants et les visiteurs. Plusieurs adhésions y ont été faites.

Etant donné notre jumelage avec l'Association des Amis du Vexin français, que nous souhaitons poursuivre si vous en êtes d'accord, nos relations sont permanentes. Notre président participe aux réunions mensuelles du dimanche matin à Théméricourt, bureau et comité directeur. Nos objectifs sont communs et les synergies indispensables au renforcement de nos actions.

Toujours dans la même optique de protection de l'environnement, nous sommes présents aux réunions de la **DIRAP (défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Corneilles en Vexin)** et siégeons dans la commission consultative qui se réunit sous la présidence du Préfet. La dernière commission s'est tenue le 3 Octobre dernier pour soumettre à ses membres le projet de révision d'exposition au bruit des communes limitrophes. (**Plan d'exposition au bruit-PEB**)

Il est bien évident que les intérêts des riverains et ceux des aéroclubs, de l'Aéroport de Paris, propriétaire des lieux, ainsi que ceux des entreprises de maintenance des appareils sont totalement contradictoires. Si la limitation à 17 tonnes de tonnage maximum des avions susceptibles d'opérer sur la plateforme de Pontoise semble acquise, la création d'une zone D exposée au bruit a été rejetée par 17 votants (communes et associations) acceptée par 12 et une abstention.

L'enquêteur public dont les conclusions viennent d'être connues, après avoir souligné dans son rapport le bien fondé de la majorité des oppositions au projet de PEB, conclut par un avis favorable. Ce déni démocratique, comme l'a qualifié Alain Hélin, impose aux associations de donner une suite à cette conclusion inique.

PROJETS 2006

Le premier projet vient de se réaliser : c'est la réglementaire **Assemblée générale** avec ses traditionnels rapports. Pour vous remercier de votre patience vous aurez droit à une conférence sur la Tour du Lay, les sources miraculeuses et la fontaine Saint Robert et à la projection du film de P.Joy.

Edition et diffusion du Bulletin SVS n° 24, (porté à 56 pages), consacré pour partie au colloque de Vallangoujard.

Organisation en novembre 2006 de la XXIVème Rencontre du Sausseron, à Auvers-sur-Oise sur un thème concernant : "**L'avenir de l'agriculture et des bâtiments agricoles** "

Adjonction d'images de quelques communes et montage définitif et sonorisation d'un **film de 45 minutes "Le Sausseron vu du ciel"**, projeté en avant première à l'occasion de la "**XXIIIème Rencontre**". **Edition et diffusion du DVD en 2006. Organisation de séances de projection dans les villages.**

Participation aux journées organisées par l'association "les Têtes de l'Art", en mai à Héréville. Tenue d'un stand SVS avec exposition de photos diffusion de nos publications et documents.

Restauration en collaboration avec la commune d'Hédouville, la Fondation du Patrimoine, le PNR de la Fontaine Saint-Robert (Tour du Lay)

Etude et mise en valeur du gisant de l'église de Ronquerolles sous la direction de Pierre Chalard, architecte des monuments historiques.

Achèvement avec P.F.Joy, du relevé photographique (vues aériennes et au sol) des grandes fermes du Vexin. Réunions d'un groupe de travail avec la participation de J.Cl.Delesne, architecte DPLG, sur le thème : "Présent et avenir des bâtiments ruraux".

Organisation en juin d'un concert en l'église de Ronquerolles

Surveillance et animation du site de l'association : <http://sv.sausseron.monclocher.com>. Création d'un forum.

Membre du comité de pilotage de la "Communauté de communes de la vallée du Sausseron"- Concertation régulière avec les maires des communes du Sausseron et abords.

Participation régulière aux activités du PNR. Siège dans les commissions : Patrimoines, Environnement, Economique et social.

Participation à la fête du PNR (stand avec exposition et projection du "Sausseron vu du ciel")

Participation aux travaux de la Commission des Sites de la Préfecture.

Participation aux Petits déjeuners et Ateliers du Conseil Général

Collaboration avec les Archives départementales : enquêtes sur le terrain et communication de documents de la photothèque de la SVS.

CONCLUSION

Que dire pour conclure ? La SVS se porte bien. Nous totalisons 316 adhérents mais nombreux sont les couples et en fait ce sont plus de 400 personnes qui s'intéressent au patrimoine et à l'environnement dans notre petite vallée du Sausseron. C'est grâce à vos adhésions, à votre présence, à vos remarques et suggestions que vit la SVS, alors merci de continuer à cheminer avec elle et merci pour votre patiente attention.

RAPPORT FINANCIER 2005 (Nicole GUEDRA, Trésorière)

L'exposé détaillé du bilan financier 2005 et du budget prévisionnel confirment la bonne gestion de l'association. La subvention du Conseil Général de 600€ et celle de la "Communauté de Communes du Sausseron" de 700€ sont pour nous une marque de confiance sur le bien fondé de nos actions et de reconnaissance de la qualité de nos prestations et publications. Les demandes de subvention à la DIREN, sont demeurées vaines depuis le changement de chargé de mission, il y a quatre ans.

RECETTES	EURO	DEPENSES	EURO
Compte BQ POSTE au 01/01/2005	1 090,58	Fournitures de bureau	532,35
Compte CAISSE au 01/01/2006	10,00	Feais de poste	691,58
Subvention reçue	1 107,35	Versement à AVF	1 118,00
		Assurances	111,39
Cotisations 2005	3 749,00	Manifestation et représentation	4 484,37
		Adhésions diverses	115,00
Cotisations reçues par AVF	1 246,50	Bulletins	382,03
		Création Internet	439,00
Dons	283,00	Divers	845,00
Remboursement. frais au prorata colloque par AVF	407,63		Prises e de vue film
Vidéo	20,00		Colloque
Remboursement repas	3 064,00		Albums AVF
Ventes brochure	342,13	Versement sur livret	1 500,00
		Solde en notre faveur	491,47
Retrait sur livret	0,00		
TOTAL	11 320,19	TOTAL	11 320,19

Le rapport moral, le rapport financier ainsi que les nominations de Claire Houbert et Bernard Oberlin au Conseil d'Administration sont approuvés à l'unanimité.

XXIVème RENCONTRE DU SAUSSERON (Auvers sur Oise, 18 novembre 2006)

"ARCHITECTURE ET AGRICULTURE" PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI AGRICOLE

Tenue au "Café de la paix", la XXIVème Rencontre a connu un succès non démenti. L'ancienne salle de cinéma, mise à notre disposition par les restaurateurs qui ont assuré l'organisation du déjeuner, a accueilli, plus de 100 participants. Il n'y avait plus une chaise libre !

Jean-Pierre Bequet, maire d'Auvers et Vice-président du PNR, a accueilli avec Daniel Amiot, Président de la SVS, un public, présent dès 9h15, qui a fait preuve d'une attention soutenue tout au long de la journée et a activement dialogué avec les conférenciers.

Parmi les nombreuses personnalités présentes on reconnaissait : Philippe Houillon, député-maire de Pontoise, Marc Giroud, maire de Vallangoujard, Philippe Guérault, maire de Nesles, Jacques Tournaire, maire de Livilliers, Jean-Claude Courmont-Lepape, maire d'Hédouville, Juliette Machel-Pelle, maire d'Épiais-Rhus, Yves Périllon, Inspecteur des sites, Président de la commission de suivi des paysages du PNR, Jacques Dupâquier, Président des Amis du Vexin, Jean-Jacques Munier, Président de la commission de l'environnement du PNR.

Avec l'aide du matériel de vidéo projection et d'informatique de la SVS, les conférenciers ont pu illustrer leurs propos d'une riche iconographie, projetée sur le grand écran de la salle.

Patrick.F.Joy a ouvert la journée en commentant de nombreuses images passées et présentes du monde agricole : hommes, techniques, bâtiments.

Son choix subtil de photos et documents retraçant la profonde mutation de l'agriculture a clairement posé le problème des conditions actuelles de la survie du monde agricole.

Gilles Alglave, à partir d'un beau diaporama, aborde l'enjeu et la problématique de la reconversion des bâtiments agricoles. Beaucoup d'entre eux, devenus obsolètes, sont souvent une charge pour leur propriétaire. Ils jouent cependant un rôle déterminant dans nos paysages et méritent de retrouver de nouvelles fonctions. Tout changement d'affectation mérite une réflexion. Une démarche respectueuse des matériaux et des logiques constructives traditionnelles est le préalable aux reconversions.

La matinée s'est achevée par la visite, savamment commentée de l'église d'Auvers avec un historique des nouvelles grandes orgues illustrées par un petit concert.

Elle se conclut par un déjeuner préparé et servi par nos amis du Café de la Paix.

L'après-midi est consacré à une table ronde placée sous la présidence de Monsieur Pierre LAMBERT, Secrétaire Général de la Préfecture sur le thème :

**LES BATIMENTS AGRICOLE, GRANDES FERMES, GRANGES, ANNEXES, BATIMENTS INDUSTRIELS
FACE A L'AGRICULTURE CONTEMPORAINE ET LA PRESSION URBAINE
LE POINT DE VUE DES AGRICULTEURS ET DES ARCHITECTES.**

Il apparaît d'emblée que les problèmes de sauvegarde et d'amélioration des bâtiments agricoles sont très différents suivant que les fermes sont ou non la propriété des agriculteurs qui les exploitent.

Quand les bâtiments sont loués à bail le propriétaire sait quand le fermier en prend possession, mais ignore quand ses successeurs en partiront. Le bail est totalement favorable au fermier et les revenus du loyer notoirement insuffisants pour l'entretien correct des bâtiments. Le propriétaire ou ses héritiers en font le moins possible dans l'attente du départ du locataire.

Les bâtiments sont souvent mal entretenus. Il est arrivé que des propriétaires, bien qu'entretenant correctement les bâtiments, finissent par vendre à perte au fermier locataire.

Il faudrait, au terme d'un bail de longue durée, pouvoir désolidariser le bâti des terres afin que le propriétaire puisse récupérer son bâti pour lui trouver une nouvelle fonction.

Guillaume Vanthuynne expose clairement la problématique des agriculteurs appelés à délocaliser tout ou partie de leur siège social et des bâtiments (hangars) afférents à leur exploitation.

Pour conserver sans la défigurer une ferme, intéressante au plan architectural, il faut pouvoir disposer de nouveaux bâtiments agricoles répondant aux contraintes modernes de l'agriculture :

- bâtiments très hauts adaptés aux engins modernes qui grandissent en hauteur plutôt qu'en largeur à cause des routes étroites..

- bâtiments sécurisés avec un logement pour l'exploitant ou un employé afin d'en assurer la surveillance (fréquence en augmentation des vols, dégradations, incendies volontaires)

Les contraintes environnementales d'insertion dans le paysage sont rappelées par **J.B.Bellon**, architecte des bâtiments de France et **Stéphane Lucet**, Inspecteur des Sites.

L'idée d'une «deuxième ferme», avancée par **J.B.Bellon** ne paraît pas convenir. **Guillaume Vanthuyne** estime qu'il faut le plus souvent une extension de l'exploitation agricole plutôt qu'une externalisation totale de l'habitation, du siège social et des bâtiments d'exploitation. Convaincu par la nécessité de respecter l'environnement, il fait remarquer avec **Philippe Capron** que l'agriculteur est loin d'avoir la maîtrise du foncier à proximité de ses propres bâtiments de ferme.

Philippe Capron, expose les difficultés que peut rencontrer un agriculteur, avec des POS ou des PLU inadaptés aux activités et aux extensions d'une exploitation.

Jean-baptiste Bellon cite les textes et références des articles de loi du Code de l'Urbanisme qui précisent les dérogations aux constructions de bâtiments agricoles hors des murs.

Christine de Meaux, agricultrice à Gadancourt, insiste sur la nécessité de prendre en compte l'extension future des communes qui peut être à l'origine dans l'avenir de problèmes dans les déplacements.

Quand les bâtiments agricoles sont totalement ou partiellement inutilisables en agriculture, l'exploitant garde son habitation avec son siège social et doit trouver une utilisation viable et rentable pour des bâtiments qui n'ont plus d'usage agricole.

Le premier projet envisagé est en général un projet immobilier locatif qui apparaît comme le plus sûrement rentable. Malheureusement l'attrait ou la nécessité d'une prise d'intérêt immédiate amène le propriétaire à se livrer aux promoteurs dont la seule règle est le profit. Il en est différemment quand le propriétaire accepte une réflexion s'inscrivant dans un projet patrimonial à long terme dont il garde la maîtrise. La rentabilité des projets destinés à la location n'est donc pas immédiate.

Un certain nombre de logements respectant l'architecture rurale ont été réalisés ou sont en cours de réalisation avec les conseils du PNR et les aides au locatif.

Parmi les nombreuses idées et suggestions évoquées on peut citer

- la nécessité pour de nouveaux bâtiments d'être près d'une route.

- l'intérêt pour le confort des locataires de conserver dans le cas d'une multipropriété une cour intérieure attrayante et calme en privilégiant les entrées, en particulier de garage, sur l'extérieur des bâtiments. Ce qui est le cas de nombreux grands corps de ferme.

- les problèmes liés au zonage d'extension du bâti dans une commune, au changement d'affectation des bâtiments toujours propriétés d'un agriculteur, aux nouveaux COS dans les PLU.

- les projets de qualité trouveront une solution.

- le problème est la pression du logement social et la peur des cas extrêmes.

- on ne règlera pas les problèmes de mixité sociale en multipliant les cages à lapins dans un bâti agricole traditionnel. Il faut au contraire des logements variés, grands et petits, afin d'éviter des ouvertures répétitives.

L'entretien des parties communes extérieures doit être réglé par un cahier des charges précis et son application contrôlée. Si les corps de ferme isolés sont adaptés à des logements de type gîtes ruraux, il faut faire preuve d'une certaine réserve sur l'isolement de logements sociaux.

Des projets plus élitistes, (centre de conférence et de réception, hôtellerie de qualité) peuvent être envisagés dans le cas de bâtiments non classés et libres de toute obligation agricole. Si les propriétaires sont imposables et disposent de moyens financiers, la **Fondation du Patrimoine** peut aider à la réalisation de ces transformations, en décernant un label donnant droit à un important allègement fiscal.

Pour les lieux de réception, c'est le principe des vases communicants : les lieux purement commerciaux dans un cadre agricole, tels Villers en Arthies et Serans, drainent une grande part de ce marché ce qui limite ce type de réalisations.

Des suggestions sont faites sur des destinées nouvelles non nuisantes et respectant l'architecture des bâtiments de grand volume : garage pour voitures de collection, archives volumineuses, ateliers d'artiste, de sculpteurs travaillant sur des grands volumes, artisans...etc.

Ce sont des investissements dont la rentabilité doit être soigneusement étudiée et difficiles à multiplier.

Dernier exposé, celui de **Ruba Alaben, architecte, spécialiste de la phyto-épuration et de la réalisation de stations de traitement des effluents par création de bassins de plantes accumulatrices des déchets**, expose les principes de ces méthodes et donne des exemples qui ne convainquent pas complètement les chimistes, en particulier sur les métaux lourds. Le manque de recul rend encore difficile l'évaluation, (coût et efficacité) des réalisations en cours. Un bassin d'épuration biologique est en cours de réalisation à Marines.

« Pas de paysage sans paysans » affirme, en ouverture de sa conclusion, **Pierre LAMBERT, Secrétaire Général de la Préfecture et Président de la Commission des sites.**

Le Secrétaire général estime nécessaire la recherche de l'équilibre entre le mode de vie rural et l'identité paysagère, affirmant que *"ce sont les enjeux présents sur ce territoire fragile"*.

Reprenant le point de vue des agriculteurs, le Secrétaire général de la Préfecture affirme *« partager leur préoccupations »*.

Reprenant ensuite les thématiques développées lors de la table ronde, il souligne certains parallèles existant entre l'industrie et le monde rural : *"L'industrie s'adapte et se déplace, pourquoi retirer ce droit aux exploitants agricoles ? Certaines activités doivent être pratiquées hors les murs"*. Il faut pour cela travailler en concertation avec les conseils municipaux en particulier pour envisager quand besoin est, des révisions de POS.

Evoquant le travail de la commission des sites, Monsieur Lambert, précise qu'elle a pour fonction d'*"harmoniser les points de vue"*.

En conclusion, Pierre Lambert, prône une *"recherche de consensus et d'équilibre"* tout en mettant en garde à l'égard des débats doctrinaires et du risque de la modernisation sans réflexion.

Les applaudissements de la salle sont un signe d'approbation et un remerciement pour son soutien dans notre combat.

CHARTRE DU PNR : ENQUÊTE PUBLIQUE

Partenaire du PNR depuis sa création nous avons participé activement à l'élaboration du projet de charte "Objectif 2019". Tout en appréciant les objectifs de la nouvelle charte pour la reconduction du parc, nous avons cependant demandé au commissaire enquêteur des modifications dans la rédaction des paragraphes consacrés aux **déchets** et à l'**urbanisme**, appuyées sur l'argumentaire suivant :

I- ÉPANDAGE DES BOUES

(Projet de charte : paragraphe 8-2 gérer les boues de station d'épuration)

- la vocation du PNR, définie par les Communes, le Département, la Région Ile de France et l'Etat, est de **promouvoir une agriculture de qualité bénéficiant d'un label Parc Naturel Régional, incompatible avec la pollution du sol par les métaux lourds et autres micropolluants organiques.**

- le Vexin est un **"Territoire fragile au patrimoine naturel et culturel riche et menacé."** (art. R.244.1 du décret d'application de la loi paysage du 8.01.93 sur la protection et la mise en valeur des paysages) dont la charte le régissant implique :

- **la sauvegarde et l'enrichissement des espaces naturels**

- **le maintien et le développement de l'agriculture dans le respect de l'environnement**

- **la promotion d'un "tourisme vert" dans les espaces naturels**

- **"la préservation des espaces naturels et la lutte contre les dégradations" sont d'intérêt général** et la réalisation de ces objectifs doit assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux (loi 76-229 du 10 juillet 1976)

- **la protection des ressources en eau potable est une priorité dans un territoire classé en zone vulnérable** ou les ressources en eau sont déjà fragilisées et ou les efforts entrepris depuis plusieurs années visent à faire des rivières et en particulier du Sausseron un modèle de rivière propre et vivante, à préserver les nappes phréatiques et les captages actuels et à venir.

- **la capacité de bio-épuration des sols du Vexin est faible** et sa sensibilité à l'érosion hydrique, forte, compte tenu des pratiques agricoles

- **les boues d'origine industrielle, chargées en métaux lourds et autres micropolluants organiques aux teneurs très élevées, qualifiées de déchets par l'Académie de Médecine (avis du 30 juin 1998), sont faussement présentées comme "engrais" et "amendement organique" alors qu'elles ne sont ni un engrais selon la norme NF U 44-551 ni un amendement organique selon la future norme NF U 44-051.**

Nous estimons donc que l'épandage de boues d'origine industrielle, quelle que soit leur provenance, (usine d'épuration d'Achères ou communauté européenne), doit être proscrite sur les terres agricoles du territoire classé du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Nous demandons la modification suivante du 3^{ème} paragraphe, ligne 9 :

Les boues d'origine industrielle, chargées en métaux lourds et autres micropolluants organiques aux teneurs élevées, sont des déchets et ne peuvent être considérées comme des matières fertiles. Leur épandage doit donc être proscrit sur le territoire du Parc. Si elles n'ont pas été polluées.....etc.

II-MAITRISER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES DANS LE PNR

Les grands objectifs poursuivis par la révision en cours du Schéma Directeur d'Ile de France tels qu'ils nous ont été précisés par Mireille FERRI, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire du Conseil régional d'Ile-de-France à l'occasion d'une conférence prononcée le 12 février 2007, dans l'hémicycle du Conseil régional d'Ile-de-France, sont les suivants :

- Préserver les espaces agricoles, les zones rurales et naturelles
- Réduire la consommation d'espace, gérer de façon raisonnée les ressources naturelles (eau, air, ...)
- S'adapter à la crise énergétique et défendre l'environnement en particulier par l'augmentation des transports collectifs et de la sécurité routière et la limitation de la pollution et des nuisances liées à la croissance urbaine et à la circulation automobile individuelle
- Créer 60 000 logements par an pour l'ensemble de la région
- **Surveiller l'évolution démographique de la région : limitée à $\pm 0,45\%$ par an**

La Conseillère régionale a estimé que les zones agricoles du Vexin Français et de son PNR méritaient une même attention et qu'il convenait de :

- les protéger contre l'urbanisation galopante et envahissante des banlieues.
- combattre vigoureusement le mitage des espaces agricoles qui aboutit à empêcher les agriculteurs d'exploiter rationnellement leurs territoires.
- conserver à ces espaces naturels leur caractère indispensable de poumons pour les zones urbaines voisines.

POUR CES RAISONS LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE PRÉVOIT UN ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE 0,45% L'AN.

Le P.N.R du Vexin Français a pour objet la mise en valeur du territoire dans le cadre d'une croissance raisonnée, en vue de parvenir à un développement durable de la région.

Pourquoi dans ces conditions le Vexin Français, zone agricole de grande valeur, inscrite à l'inventaire des sites pittoresques, doté d'un Parc Naturel Régional, devrait-il fixer une croissance démographique de 0,75% l'an, alors que l'ensemble de toute la région Ile-de-France, Paris, toutes banlieues industrielles et espaces agricoles plus lointains se contentent de 0,45% ?

L'avis intermédiaire du ministère de l'écologie et du développement durable après consultation des services de l'Etat sur le projet de charte (15 mai 2006), soulignait (page 4/9-5/9-6/9 du document joint) que le manque de compatibilité de la charte du PNR avec les orientations du SDRIF suscitait une interrogation : " en effet , le fait que dans un parc naturel régional, certaines données liées au développement démographique et urbanistique soit largement supérieur à la moyenne prévue pour l'ensemble de l'Ile de France par le SDRIF de 1994, qui n'est pas un document spécifiquement environnemental, est surprenant. Le SDRIF est en phase de révision ; dans ce cadre il serait souhaitable que, conformément à la vocation reconnue des PNR à servir de laboratoire et de modèle au développement des territoires ruraux, le PNR du Vexin Français serve d'exemple et oriente le SDRIF vers davantage de préservation des paysages et des particularités culturelles de l'Ile de France "

Dans ces conditions, on ne peut que s'étonner de voir la charte aujourd'hui soumise à l'enquête publique prévoir un accroissement démographique de 0,75% l'an. Nous demandons donc que dans le chapitre I- CONTRIBUTER A L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, (*Article 2 : Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles*),

LE CHIFFRE DE 0,75% SOIT REMPLACÉ PAR 0,45%.

On ne peut pas dire que, dans sa réponse, les remarques du Commissaire enquêteur, soient convaincantes :

Observation à Ronquerolles de M. Amiot concernant l'évolution démographique

La Charte du Parc fixe comme objectif de ne pas dépasser un taux d'évolution démographique de 0,75% par an. Il ne s'agit en aucun cas d'un taux à atteindre. Ce taux maximum est par ailleurs identique à celui de la première Charte du Parc.

Ceci étant, la nouvelle Charte, tout en maintenant ce taux maximum de 0,75%, propose des orientations fortes sur le « où » et le « comment » construire avec comme principe une consommation la plus réduite possible des espaces agricoles et naturels. Ainsi, la formalisation de zones blanches, limites maximum à l'urbanisation, et la démarche de densification contribuent, comme l'évoque M. Amiot, à « protéger contre l'urbanisation galopante, combattre le mitage des espaces agricoles, conserver les espaces naturels ».

A titre d'illustration de cette évolution des orientations de la Charte du Parc, les zones blanches de l'actuelle Charte correspondent à une superficie d'environ 8 000 ha pour 94 communes; elles représentent 5 600 ha dans la future Charte pour les 103 communes.

Par ailleurs, il est à noter que le projet de SDRIF validé par la Région ne fixe pas un taux d'évolution démographique pour l'Ile-de-France mais évoque un % maintenu de la population francilienne par rapport à la population métropolitaine (environ 19%).

**"LE SAUSSERON ET SES ABORDS VUS DU CIEL"
DVD de 30minutes, produit par la SVS**

Sur les traces des premiers aéronautes, Charles et Robert, contemplez sans attendre "La vallée du Sausseron et ses abords vus du ciel".

La variété et la richesse des paysages, l'intégration harmonieuse des villages, la noblesse des architectures, grandes fermes, églises, châteaux, filmées par Patrick F. Joy, à l'occasion de plusieurs heures de vol d'hélicoptère, vous sont présentées dans ce DVD de 30 minutes, édité par la SVS.

Vous serez émerveillés en découvrant, depuis ce poste d'observation privilégié, la beauté d'un territoire, partie du Parc naturel Régional du Vexin Français, dont on comprend plus que jamais, la nécessité de le sauvegarder.

Le DVD, disponible au prix de 10€ (tarif adhérent) ou de 12 € (prix public), peut être obtenu directement auprès d'un membre du bureau de l'association (Tél. 06 76 51 70 94 ou 01 34 70 82 32) ou par voie postale en renvoyant le bon de commande ci-joint

BON DE COMMANDE "LE SAUSSERON ET SES ABORDS VUS DU CIEL" DVD

Nom:.....Prénom :.....(en capitales SVP)

Adresse.....

Code postal.....Ville.....tél/fax/e.mail.....

Commande : Tarif adhérent.....exemplaire(s) x 12 € (frais d'expédition compris) = €

Tarif public..... exemplaire(s) x 14 € (frais d'expédition compris) = €

à régler par chèque bancaire ou CCP: 15 546 10 Z Paris établi à l'ordre de:

"Sauvegarde de la Vallée du Sausseron"

à retourner à S.V.S. Mairie - 95690 - Nesles-la-Vallée

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER RÉGULIÈREMENT NOS SITES :
<http://sv.sausseron.monclocher.com> et <http://www.lesamisduvexinfrancais.fr>

UNE DATE À NE PAS OUBLIER
SAMEDI 10 NOVEMBRE 2007
FOYER RURAL (BUTRY SUR OISE) de 9h15 à 17h
XXVème RENCONTRE DU SAUSSERON
"PEUT-ON RÉUSSIR UN LOTISSEMENT"
POUR UN MODE D'EMPLOI DES AMÉNAGEMENTS DANS LE VEXIN FRANÇAIS

9h15 - ACCUEIL

Philippe LEGRAND, Maire de Butry, Daniel AMIOT, Président de la SVS

9h30- GENÈSE D'UN LOTISSEMENT

Jean-Claude DELESNE, Architecte DPLG

10h15- REGARDS CROISÉS SUR DES LOTISSEMENTS PASSÉS ET PRÉSENTS

Stéphane LUCET, Inspecteur des sites, Yves PERILLON, Chargé de l'environnement à la DDEA des Yvelines
avec des vues aériennes de Patrick F.JOY

11h – DE LA PLANIFICATION À L'OPERATION, LACUNES DES PROCEDURES D'URBANISME
Patrick GAUTIER, Urbaniste au PNR

12h30 - DÉJEUNER SUR PLACE (bon de participation à renvoyer impérativement avant le 3 novembre)

14h30 - TABLE RONDE

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE LAMBERT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE

COMMENT AMÉLIORER LA PRATIQUE DU LOTISSEMENT DANS LE VEXIN FRANÇAIS ?

Jean-Baptiste BELLON, Architecte des bâtiments de France, Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise,

Jean-Claude DELESNE, Architecte DPLG, Christian FALIU, Directeur CAUE 95,

Patrick GAUTIER, Urbaniste au PNR, Michel GUIARD, Maire de Boissy l'Aillerie, Président de la Commission du Patrimoine du PNR,

Stéphane LUCET, Inspecteur des sites, Lionel PIERROUX, Architecte des bâtiments de France,

Yves PERILLON, Chargé de l'environnement à la DDEA des Yvelines,

Christian POIROT, Aménageur "Urbanisme contemporain", Pascale POIROT, Présidente du SNAL (Syndicat National des Professionnels de l'Aménagement et du Lotissement)

16h30 – QUESTIONS, DÉBATS

PARTICIPATION AU DEJEUNER A RETOURNER AVANT LE 3 NOVEMBRE
à "Sauvegarde de la Vallée du Sausseron" Mairie - 95690 - Nesles-la-Vallée

Nom

Adresse.....

téléphone/fax/e-mail

présent(s) à la rencontre du 10 novembre (Foyer rural : Butry sur Oise)

réserve(nt) place(s) pour le repas (28 € par personne, 54 € pour un couple)

Règle€ par chèque bancaire ou CCP 15 546 10 Z Paris à l'ordre S.V.S.

SI VOUS N'ÊTES PAS À JOUR DE LA COTISATION 2007 OU POUR VOS AMIS

Nom.....

Adresse.....

téléphone/fax/e.mail.....

Cotisation 2007 individuelle...20 € couple...25 € collectivités et associations...31 €

jumelée *Amis du Vexin* individuelle..37 € couple..43 € coll. et assoc....50 €

par chèque bancaire ou CCP 15 546 10 Z Paris à l'ordre S.V.S. – Mairie – 95690 Nesles-la-Vallée